



MAIRIE DE BOISSERON

HERAULT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Absente : 1

Représenté : 0

Votants : 14

L'an deux mil neuf

Le 30 mars

Le Conseil Municipal de
la Commune de Boisseron
dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, à la salle
Jacques LAFONT, sous la présidence de
M. Francis PRATX, Maire.

Etaient présents : **M. PRATX, M. ROUS,
M. CHARREIRE, Mme MANGIERI
M.REVERSAT, Mme AMOROS,
Mme DURAND, M. FATACCIOLI,
M. FUMANAL, Mme HEITZ DE ROBERT,
M. LALLEMAND, Mlle LAPORTE,
M. ROCHETTE, M. UGOLINI**

Etait absente :

Mme GAL- SANCHIS

Objet : Motion PPRI

Réuni ce jour, le Conseil Municipal exprime son désaccord avec la modélisation du schéma de prévention des risques d'inondation tel que présenté par les représentants de l'Etat.

Le représentant de la DDE affirme que la crue du Vidourle du 2 septembre 2002 est la crue reconnue historique. Pourquoi alors vouloir classer en zone inondable les parcelles situées rue des Douves et rue Souvielle qui n'ont jamais été inondées en 2002 ?

Concernant la Bénovie et le Rieutord, la zone délimitée dans le PPRI s'appuie sur des suppositions et ne repose sur aucun élément concret de détermination. De même, aucune étude sérieuse ne peut affirmer que la crue de décembre 2002 n'est pas de type centennal ou historique puisque l'on sait que le débordement en aval de Boisseron a bien été provoqué par la Bénovie.

Dans ces conditions, nous ne pouvons que nous opposer à la modélisation proposée par le nouveau PPRI pour la Bénovie, le Rieutord et le Vidourle et de fait soutenons les remarques faites par les Boisseronnais à cet égard.

**VOTE : Pour : 14
Le Maire, Francis PRATX**

